

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 68

Pouvoirs : 20

Membres votants : 88

Date de la convocation : 21/06/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-sept juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOULEZ Manuel, Monsieur PETIT Eric, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur DIEULLE François, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUVAL Yves, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame HESSE Francine pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine

pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur LESEUR Michel pouvoir à Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Monsieur MADELAINE Pascal pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 142/2019 : Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Bernay en pôle de cohésion social – subvention de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

L'Intercom Bernay Terres de Normandie et le CIAS, ont décliné, dans son **Projet de Territoire** pour la première, et dans son **Projet Social de Territoire** pour le second des axes structurants de développement, pour les années à venir, notamment en matière de solidarité sur notre territoire.

Le Projet de Territoire, adopté le 5 juillet 2018, inscrit la solidarité dans le titre même de ses orientations générales et axes politiques : « *Vers une ruralité d'avenir vivante, SOLIDAIRE, durable et raisonnable – pour une économie forte* ».

Monsieur le Président rappelle également que l'Intercom Bernay Terres de Normandie porte dans ses compétences optionnelles depuis le 23 novembre 2017 la **Politique de la Ville**, et que dans cette finalité, notre projet de territoire s'inscrit dans le **soutien aux actions visant à la cohésion sociale**, en particulier sur les quartiers prioritaires.

A ce titre, l'inscription au **Contrat de Territoire 2017-2021**, de la **Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Bernay en Pôle de Cohésion Sociale**, portée par l'association ACCES et cofinancée par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, AG2R répond totalement aux attentes de notre EPCI en qualité d'équipement et de services proposés pour lutter contre la précarisation d'une partie de la population de notre territoire.

ACCÉS, association Loi 1901 créée en 1985, est l'acronyme d'Accueil, Contact, Conseil, Emploi et Services. Cette association, conventionnée depuis plus de 30 ans par l'État sur le registre de l'Insertion par l'Activité Économique, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, accueille et accompagne des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataire du R.S.A., jeunes sans qualification) dans la définition et la réalisation de leur projet socioprofessionnel.

Afin de développer ses activités, l'association a procédé à l'acquisition du bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie de Bernay dans le but d'y aménager son Pôle de cohésion sociale.

Partant du –triste- constat, que le **taux de chômage de notre territoire de 9,4 % (8,7 % en Normandie)** touche particulièrement les femmes de notre territoire, ainsi que les jeunes, par **manque de qualification, de mobilité, d'inadéquation entre leur demande et l'offre proposée ou tout simplement par un fort éloignement de l'emploi**. Pour un public très éloigné de l'emploi, des étapes supplémentaires de socialisation, d'écoute, de mise en place de suivi, de réadaptation aux nouvelles technologies et aux exigences du marché de l'emploi sont nécessaires. **Parce que le Pôle de Cohésion Sociale offrira notamment quelques réponses aux problématiques de mobilité**, très clairement identifiées lors des consultations citoyennes et les séminaires d'élaboration de notre projet de territoire comme un véritable frein, duquel découlent des difficultés sociales, un éloignement de l'emploi, de la formation, une désocialisation et un accroissement des précarités, il, permettra de coordonner un accompagnement personnalisé des situations précaires et de lever les freins à leur insertion professionnelle et sociale.

Le Pôle de Cohésion Sociale a pour vocation particulièrement dans le cadre des actions menées et cofinancées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie sur le dispositif du quartier prioritaire Politique de la Ville (**Le Bourg- le-Comte à Bernay**)

- De renforcer les liens sociaux et familiaux
- Améliorer la vie quotidienne des familles
- Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers
- Favoriser les échanges intergénérationnels

L'association ACCES, au titre de ses actions menées dans ce quartier (location d'un appartement le temps de la fin des travaux de réhabilitation du site en Pôle de Cohésion Sociale) dispose d'un « **Agreement Centre Social** » de la CAF jusqu'au 30 /12 /2020 (renouvelable).

D'une manière plus générale, et en lien avec les différents partenaires de notre EPCI, notamment le maillage territorial de nos 4 MSAP (Maisons de Service au Public), espaces de vie sociale et réseau des secrétaires de mairie le Pôle de Cohésion Social pourra être un interlocuteur pour :

- Accéder à l'information, la formation et l'emploi
- Favoriser la mobilité autonome et durable
- Améliorer le bien-être, la santé (ateliers de prévention)
- Lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes en situation de handicap
- S'insérer économiquement, être citoyen actif, habiter le territoire et la ville, partager la vie

Dans cette même logique de partenariat et de complémentarité, le CIAS, par convention avec l'association ACCES installera, à titre gratuit, son PIJ, Point Information Jeunesse, au cœur de ce nouvel équipement Pôle de Cohésion Sociale.

Par ailleurs, le Pôle de Cohésion Sociale, via son dispositif et ses équipements, accueillera la plateforme de mobilité solidaire et offrira pour les habitants en situation de précarité de notre Intercom :

- Un diagnostic individuel de mobilité
- Une mise à disposition de véhicules (2 roues, 4 roues, sans permis, véhicule 9 places)
- Ateliers collectifs de sensibilisation aux problématiques de mobilité
- Auto-école sociale
- Garage solidaire

Après avoir présenté, de manière succincte, l'intérêt pour notre collectivité d'avoir un équipement de ce type sur notre territoire, le Président propose au Conseil Communautaire, comme suite à l'engagement pris dans le contrat de territoire, de soutenir financièrement la réhabilitation du site de l'ancienne gendarmerie et sa transformation en Pôle de Cohésion Sociale, à hauteur de 7 % du cout global du projet, soit 115 000 €.

Cette subvention est inscrite en investissement au BP 2019 à l'article 204 182 – Autres organismes publics : bâtiments et installations.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : Dépenses TTC :

POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € TTC	POSTES DE RECETTES	Montant en € TTC
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	155 880 €	Europe FEADER Etat FNADT	60 000 € 150 000 €
Travaux dont VRD	1 123 193 €	Région Quartier Politique de la Ville	480 000 €
Acquisitions foncières et immobilières	87 400 €	Département FDAT Equipement de vie sociale Intercom Bernay Terres de Normandie	200 000 € 115 000 €
Mobilier, petit équipement	115 000 €	CAF de l'Eure AG2R	287 400 € 45 000 €
Autres (détailler) Frais et augmentation du coût des travaux liés au report d'une année de la signature du contrat de territoire de l'IBTN	97 460 €	Autofinancement du Maître d'ouvrage	241 533 €
TOTAUX	1 578 933 € TTC	TOTAUX	1 578 933 € TTC

Le versement de cette subvention interviendra, selon les termes de la convention ci-jointe.

De plus, Monsieur le Président précise que l'association ACCES avait sollicité de l'ensemble de ses financeurs une demande anticipée de travaux.

Par courrier du 23/10/2018, et après signature de la réunion conclusive du contrat de territoire, et de l'engagement des financeurs, notre EPCI a accédé favorablement à cette demande, à l'instar de la Région et du Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le projet de territoire ;

Vu la délibération du 21/02/2019, portant sur l'adoption du Contrat de Territoire 2017-2021 ;

Vu le BP voté le 28 mars 2019 ;

Sur proposition du bureau du 13 juin 2019;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE le financement du Pôle de Cohésion Sociale et le versement d'une subvention de 115 000 €
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention de financement
- ✓ AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	20	88	0	88	0	88

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190627-142_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

Affichage : 04/07/2019